HISTOIRE DE LA REDACTION DU CORAN

Par le Professeur Muhammad Hamidullah

Le Coran (en arabe al-Qur'ân, *lecture*, la lecture par excellence) est le livre saint des Musulmans, qui le considèrent comme la "parole increéée de Dieu". C'est le "Seigneur des mondes" qui la révèle à Son envoyé de choix, au Prophète, afin que celui-ci la communique à son peuple. Pas de plus grande offense que de dire à un Musulman que son Prophète est l'auteur de ce livre, car Muhammad (dont le nom a été corrompu en Mahomet par les Français du Moyen Age) n'est qu'un simple agent de transmission, qui n'y ajoute rien de sa part, n'en supprime non plus quoi que ce soit, de son gré.

C'est un livre, un Message révélé de la part de Dieu.

LE CORAN ECRIT ET MEMORISE DU VIVANT DU PROPHETE

La toute première révèlation, comportant les cinq premiers versets, très courts, de la sourate 96, resta gravée dans la mémoire de Muhammad, et il a dû la répéter souvent quand il racontait l'évènement à ses amis. Il y eut ensuite une interruption de trois ans, après quoi les révèlations reprirent leur cours, et cela continua pendant les derniers vingt ans, dont dix à Médine, de la vie de Muhammad.

Le Coran fut chose écrite même avant l'Hégire à Médine. Le Coran (XXV,5,LVI,79,XCVIII,2, etc.) en témoigne. Mais on ne sait pas la date exacte à laquelle Muhammad pensa à faire rédiger par écrit les révèlations qu'il recevait. On en parle déjà en l'an 5 de l'apostolat (8 avant l'Hégire), et on rapporte que la copie de la sourate 20 (chronologiquement 54) que possédait la soeur d'Omar* fut à l'origine de la conversion d'Omar à l'Islam. Ibn Ishac cite cela en même temps qu'une autre explication du motif de sa conversion, où il n'est pas question de documents écrits, et l'auteur ne sait pas lequel des deux récits est à préférer. Mais le premier récit est rapporté par d'autres sources aussi (mentionnées par Suhaïlî 15), où l'on précise que le document contenait au moins encore une sourate (la 81, chronologiquement 7). Il ne faut pas oublier que la toute première révèlation eut pour thème l'éloge de la plume comme moyen de connaissance humaine. De là le souci du Prophète pour la conservation du Coran par écrit. Et, en effet, la sourate 80 (chronologiquement 24) parle aux versets 11-16 des copies écrites du Coran.

Les sources (1) sont d'accord pour dire que toutes les fois qu'un fragment du Coran était révélé, le Prophète appelait un de ses compagnons lettrés, et le lui dictait, tout en précisant la place exacte du nouveau fragment dans l'ensemble déjà reçu. Rappelons que Muhammad n'a pas voulu une codification mécanique, par ordre chronologique, des révèlations, mais un ordre qui donne aux passages une suite logique, et un développement cohérent, selon le style particulier du Coran. Les récits précisent (2) qu'après la dictée, Muhammad demandait au scribe de lui lire ce qu'il avait noté, pour pouvoir corriger les déficiences s'il y en avait.

Un autre récit célèbre (3) nous rapporte que le Prophète récitait chaque année, au mois de Ramadân, devant Gabriel**, tout le Coran (révélé jusqu'alors), et qu'à ce moment la mémoire de Muhammad devenait en fait de Coran "plus féconde que le vent portant la pluie" ; que le Ramadân qui précéda sa mort, Gabriel le lui fit réciter par deux fois, chose dont Muhammad conclut à l'achèvement définitif de sa mission et à une mort prochaine. Ce récit implique tout au moins que lors du saint mois des jeûnes, le Prophète s'occupait chaque année de la révision du texte tout entier. On sait que dès l'époque du Prophète, les Musulmans prirent l'habitude de veiller, le mois de Ramadân, par des offices surérogatoires, en récitant le Coran tout entier. Plusieurs sources ajoutent que lors de cette dernière collation ('arda (4)), son scribe Zaid (5) était

présent. D'autres parlent de nombreux autres personnages aussi. Faut-il penser que le Prophète récitait le texte, en présence de ses compagnons collationnant leurs copies, et de Gabriel prêt à intervenir s'il oubliait quelque chose ?

Le papier n'existait pas encore, et les Musulmans de La Mecque pré-hégirienne, puis ceux de Médine se servaient, chacun selon ses moyens, de différents objets pour copier pour eux le texte du Coran : morceaux de parchemin et de cuir tanné, tablettes de bois, omoplates de chameaux, espèces de pierres blanches assez tendres pour que l'on y puisse graver facilement le texte, nervures médianes des dattiers, morceaux de poteries brisées, et ainsi de suite. (Un grand spécialiste de la question, le professeur Manâzir Ahsan Gilâni pense que l'emploi d'os et de pierres était motivé par le souci de la conservation : une chose gravée risquait moins l'effacement qu'une chose écrite. De même le parchemin et le cuir étaient plus solides que le papyrus. Comme la Révèlation ne se faisait que par fragments, on la notait provisoirement sur de menus objets, en attendant l'achèvement de la sourate, pour la copier ensuite sur des matériaux plus convenables). Evidemment tous les Musulmans de la première époque n'étaient pas également doués pour des vocations intellectuelles. Réaliste,

Muhammad n'exigea pas non plus que tout un chacun prit toujours sans exception copie des révèlations. Les uns étaient illettrés, les autres trop occupés à gagner leur vie, d'autres encore habitaient trop loin de la résidence du Prophète pour être quotidiennement informés des nouvelles révèlations, dont certaines furent reçues lors des voyages de Muhammad. Tout cela explique pourquoi personne ne possédait le texte complet : certains fragments chez les uns, et d'autres chez les autres, - par centaines déjà au temps de Muhammad.

Mais simultanément Muhammad insistait pour que l'on apprît par coeur le texte, afin de pouvoir le réciter lors des offices liturgiques. Là aussi il n'était pas obligatoire de se remémorer le texte tout entier : les uns apprenaient certaines sourates, d'autres certaines autres, mais quelques-uns la totalité des sourates. On dit (6) qu'à la mort du Prophète, 4 à 8 Ansârs (tribu d'origine médinoise), dont une femme (7), étaient *hâfiz* (sachant par coeur le texte tout entier, plus volumineux que le Pentateuque et les quatre Evangiles réunis) ; le nombre chez les Muhâjirs (d'origine mecquoise) n'est pas mentionné, mais ne doit pas être moins important.

C'est par cette double méthode que Muhammad voulut assurer la conservation de l'intégrité du texte du Coran : par écrit et de mémoire. Les fautes de graphie pouvaient être rectifiées par le texte appris par coeur, et les déficiences de la mémoire par référence au texte écrit. Cette lecture ou récitation pieuse se pratiquait toute la vie ; elle se perpétua de génération en génération, jusqu'à nos jours : on étudie le texte devant un maître attitré, qui certifie l'authenticité du texte appris. Nous y reviendrons.

LA COLLATION DE TEXTES SACRES

A la mort du Prophète, on n'y pensa pas tout de suite : les guerres dites de l'Apostasie, commencées dès les derniers mois de la vie de Muhammad, préoccupaient l'attention du gouvernement et de la communauté. La bataille de Yamâma, contre l'imposteur Mosailima, fut particulièrement sanglante : cent mille ennemis contre treize mille Musulmans. Ceux-ci ne purent résister. Alors les Musulmans de la première heure, donc connaissant davantage le Coran, décidèrent de se séparer du gros de la troupe. Ils furent au nombre de trois mille et se placèrent sous le commandement de Sâlim, des plus grands connaisseurs du Coran. On les appelle les bataillons des connaisseurs du Coran. Sept cents de ces commandos de suicide périrent en compagnie de leur commandant, mais l'armée ennemie fut aussi anéantie (8).

Reportons-nous au scribe particulier du Prophète, Zaïd ibn Thâbit, qui dit (cf. Commentaire de Tabari, 1, 20) :

"Quand un certain nombre des compagnons du Prophète eurent été tués dans la bataille de Yamâma, Omar se rendit auprès du (calife) Abou-Bakr et dit : "Les compagnons de l'Envoyé de Dieu tombent à

Yamâma à la façon des papillons dans le feu, et je crains qu'ils le fassent toujours s'ils rencontraient une occasion (pareille) de se faire tuer, cependant qu'ils sont les porteurs du Coran. Ainsi le Coran sera perdu et oublié. Si tu le réunissais et le faisais écrire...! Abou-Bakr s'enfuit, et dit :"Ferais-je ce que n'a pas fait l'envoyé de Dieu ?" Ils échangèrent (des arguments) là-dessus. Ensuite Abou-Bakr fit venir Zaïd ibn Thâbit, qui rapporte : "Je me rendis chez lui cependant qu'Omar était tout prêt. Alors Abou-Bakr me dit : "Celui-ci (:Omar) insiste pour que je fasse quelque chose que je refuse. Tu as été le scribe de la Révèlation. Si tu es d'accord avec lui, je vous suivrai tous deux. Mais si tu es d'accord avec moi, je n'entreprendrai pas cette chose". Puis Abou-Bakr raconta le dire d'Omar, tandis que ce dernier se taisait. Je m'enfuis de cette (suggestion), et dis : "Fera-t-il ce que n'a pas fait l'Envoyé de Dieu ?..., jusqu'à ce qu'Omar dit un mot : "Quel mal à vous si vous faites cela ?" Nous réfléchîmes, puis dîmes : "Par Dieu, il n'y a pas de mal contre nous en cela". Zaïd ajoute : Abou-Bakr m'ordonna, et je l'écrivis sur des morceaux de cuir, des omoplates et des nervures médianes de dattiers. Quand lui aussi mourut, il resta chez (sa fille) Hafsa, veuve du Prophète. Puis Hodhaifa ibn al-Yamân rendra après avoir participé - (en l'an 25 ou 30, selon les chroniqueurs - à l'expédition où il y avait des Irakiens tout comme des Syriens. Mais les Syriens suivaient la lecture coranique selon Obayy ibn Ka'b, et disaient des choses que les Irakiens n'avaient pas entendues ; ces derniers les ont donc accusés de mécréance. De même les Irakiens, qui suivent la lecture d'Ibn Mas'oud et lisent des choses que n'ont pas entendues les Syriens ; et les Syriens les ont accusés de mécréance". Zaïd ajoute : Othmân ibn Affân m'ordonna alors d'écrire pour lui un Coran, et me dit : "Je te donnerai comme aide un homme intelligent et de goût littéraire. Ecrivez tous deux le Coran. Toutes les fois qu'il y aura une divergence entre vous deux, référez-m'en". Il nomma pour cela Abân ibn Saïd ibn al-Aas (également scribe du Prophète). Lorsque les deux (scribes) arrivèrent au verset (II, 247) sur l'arche d'alliance, Zaïd dit : C'est *Tâbouh* , et Abân dit : Non, c'est *Tâbout*. Puis nous en référâmes à Othmân, qui l'écrivit *tâbout*. Zaïd ajoute : Quand je l'eus terminé, je le collationnai. A ce moment, je m'aperçus qu'il y manquait le verset (XXXIII, 23). Je l'ai présenté aux Mohâjirs, pour demander (s'ils le possédaient par écrit), mais je ne l'ai trouvé chez aucun d'eux.

Puis je l'ai présenté aux Ansârs, pour demander (s'ils le possédaient), mais je ne l'ai pas trouvé chez eux non plus, sauf chez Khozaïma,

c'est-à-dire fils de Thâbit. Alors je l'écrivis. Ensuite je le collationnai encore une fois, et je trouvai qu'il y manquait deux versets (IX, 128-9) (24). Je me suis adressé aux Mohâjirs, mais n'ai trouvé ces (versets) chez aucun d'eux. Puis je me suis adressé aux Ansârs, pour leur demander à ce sujet. Chez eux non plus, je ne les ai pas trouvés, sauf chez un autre homme du même nom Khozaïma. Alors je les écrivis à la fin de la sourate 9 (au lieu de 2), il y avait eu 3 versets, je les aurais constitués en une sourate indépendante. Ensuite Othmân demanda à Hafsa de lui prêter le volume (d'Omar), et jura qu'il lui rendrait. Alors elle le lui donna. Othmân le collationna avec la (nouvelle copie), mais n'y trouva aucune différence. Il rendit donc le volume à Hafsa, et il en fût tout à fait heureux. Puis il ordonna au public de transcrire leurs copies du Coran (à partir de cette édition)".

LA PREMIERE COPIE OFFICIELLE

Relevons quelques divergences ou détails supplémentaires d'après d'autres sources, comme Bokhâri, etc. La transcription sur des cahiers date du temps d'Abou-Bakr et non pas d'Omar, ce dernier possédant la copie confectionnée pour Abou-Bakr (9). Omar (10) songea à publier une édition officielle, mais mourut avant de le faire ; cela revint donc à son successeur Othmân. La rédaction d'Othmân ne fut pas faite indépendamment du texte gardé par Hafsa, avec lequel elle aurait été collationnée par la suite, elle n'a été que la transcription de ce même texte, avec amélioration de l'orthographe de certains mots. Un récit rapporte (11) que lors de la première rédaction, Zaïd

refusa de travailler si Omar ne collaborait pas avec lui. Les sources sont unanimes pour dire qu'Abou-Bakr ordonna à Zaïd de ne point se fier uniquement à la mémoire, mais de chercher pour chaque verset deux témoins, copies écrites chez deux personnes. Il annonça dans la ville que tous ceux qui possédaient des fragments écrits du Coran devaient les montrer à Zaïd. Un récit précise que ceci se passait à la grande mosquée (12), où Omar adjurait les témoins de dire si leurs copies avaient été contrôlées par le Prophète. Un autre récit affirme qu'Omar lui-même présenta un texte sur la lapidation des adultères, mais faute d'autres témoins (13), on le rejeta (14). La copie préparée pour Abou-Bakr s'appelle généralement *Mushaf* (15) (lieu, ou collection, des feuilles), mais parfois également *Rab'a* (16), qui selon la racine signifie "la in 4°". Selon Ibn Kathîr (17), cela signifie la collection des cahiers. Pour l'époque d'Othmân, on parle non seulement de deux scribes (18) principaux, mais même de quatre (19), probablement pour classifier les textes écrits sur des objets disparates. On parle également de douze (20) membres, probablement pour préparer plusieurs

exemplaires. Selon les sources, c'est 4 ou 7 exemplaires (21) qu'Othmân envoya dans les grands centres de son immense empire, s'étendant de la Transoxiane jusqu'en Andalousie (22). Il ordonna

même de détruire les copies qui ne se conformaient pas à l'édition officielle (23).

DES REDACTIONS DE PREMIERE MAIN

A la lecture des divers récits, on a cette impression (24) que ce que Zaïd cherchait ce n'était pas seulement des fragments écrits du Coran, mais des rédactions de première main, sous la dictée personnelle du Prophète. Un récit (25) relate même qu'Abou-Bakr en trouva des feuilles dans la maison du Prophète, et qu'il les relia par un fil. Il n'existait apparemment pas de texte complet, sinon on ne se serait pas donné la peine de chercher des fragments parmi le public.

* Omar Ibn Khattab (2ème calife de l'Islam).

** L'Archange

Voir References à la page 31...

EVOCATION DE LA RAISON DANS LE CORAN

par R. Karim

Dieu a créé l'homme et L'a privilégié, distingué de toutes les autres créatures par la "raison"(1). Certes, le message coranique s'adresse à l'homme dans toute sa globalité, il s'adresse au "coeur" comme à la "raison".

On trouve dans un grand nombre de versets des expressions telles que :

-"Ne comprenez-vous pas?" (2) pour exprimer l'interrogation.

-"Pour des gens qui comprennent" symbolisant l'aboutissement d'une réflexion.

- "Ne comprennent guère" afin de souligner la négation"

-"Peut-êtrecomprendrez-vous " pour exprimer l'espérance.

Le terme "coeur" exprime un sens plus large et plus profond, il englobe tout ce qui concerne l'impression, l'efficacité, le sentiment, l'émotion et l'intuition.

Ces versets et tant d'autres poussent et invitent l'homme à réfléchir, à regarder, à contempler, à observer, autrement dit, ils donnent les moyens pour une meilleure utilisation de ce par quoi l'individu se distingue : la "raison". Prenons quelques exemples pour mieux expliciter notre idée.

DANS LA NATURE ...

Plusieurs versets invitent l'individu à réfléchir et à contempler la nature. La création des cieux et de la terre, les successions de la nuit et du jour, la vie végétale

- Il accepte la restriction de ses libertés : il n'est que l'esclave de Dieu;

- Il est capable d'accorder sa confiance : il s'en remet constamment à Dieu ;

- Il est capable d'affronter les situations les plus incertaines sans désorganiser ses fonctions d'intégration psychosomatique : la mort ne lui fait pas peur car elle est une étape naturelle vers une autre vie ;

- La foi et l'amour se confondent dans une conception existentielle librement acceptée : "il n'y a pas de contrainte en religion" (3) ;

- Il est caractérisé par une manière d'être au monde stable : il est constant dans sa foi ;

- Il n'évite pas le stress et accepte l'échec : les obstacles sont des "examens" et la détermination divine agit constamment ;

- Il n'est pas ambivalent : son *jihad* (4) est continu…

La présence dans la manière d'être du musulman fervent et pieux, d'une dimension spirituelle impliquant la croyance réfléchie et appliquée en sa dîn, exalte chez lui sa volonté de vivre. Celle-ci signifie ici, l'attitude positive, optimiste et constructive face au stress.

Cette volonté de vivre, elle-même soumise à la volonté divine, est le témoin observable du vécu réel des "facteurs de protection". Rappelons qu'elle suppose cinq qualités essentielles : le sens de l'unicité qui implique le sens de l'équilibre et le regard critique de soi, la conscience de la valeur de la vie et donc la possibilité de relativiser, la capacité de se concentrer sur des buts, et la volonté de s'améliorer et de pardonner.

En bref, la capacité de faire face au stress dépend non seulement de la nature et de la fréquence de la situation stressante, mais également et surtout, de la personnalité de la personne et de la reconnaissance de sa condition réelle. Celle-ci contribue à définir quelle situation de vie est ressentie comme stressante et elle contribue aussi à la capacité de créer et/ou d'utiliser des réseaux de soutien social. C'est cela aussi que nous appelons les "facteurs de protection" contre le stress!

---

(1) Penchant naturel.

(2) Orientation ; religion

(3) Saint Coran.

(4) Effort dans la voie de Dieu

Suite de la page 26...

Les droits fondamentaux

(P.S.L.), au cours de son dernier pèlerinage quand il a dit :

"Dieu a dit : "Ho, les gens ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et vous avons désignés en nations et tribus, pour que vous vous entreconnaissiez. Oui, le plus noble des vôtres auprès de Dieu, c'est le plus pieux des vôtres. On ne doit pas faire de préférence entre un homme de couleur et un homme blanc, ou entre un homme blanc et un homme de couleur, ni entre un Arabe et un non-Arabe ou entre un non-Arabe et un Arabe, sauf en ce qui concerne sa piété.

"Ho, les gens ! vous devez respecter mutuellement vos vies, votre honneur et vos biens jusqu'à ce que le Jour du Jugement Dernier arrive. Ils doivent être respectés comme vous respectez ce jour (le jour de Arafah), ce mois (Dhul-hijja), et cet endroit (la Mecque).

Suite de la page 19

References

1- AL-BOKHARI,66:4n°2.

2-Majma,az-zawa,id,1,60,cité par, a Manazir Ahsan gilani,de meme par Ghu-lam Rabbani,Tadwin-éQur'an,p.28.Dans son Kitab al-maghazi (fragment de fès),ibn ishackraconte que,toutes les fois que le prophète recevait une révélation,il la récitait d'abord dans l'assemblée des hommes d'entre ses disciples,puis encore une révélation, il la récitait d'abord dans l'assemblée des hommes d'entre ses disciplines, puis encore une fois dans l'assemblée réservée aux femmes.

REFERENCES

3. Al-Bokhari, 66/7; Ibn Kathir, Dhail at-tafsir, p. 26-27.

4. Ibn Kathir, op cit,. P. 14.

5. Le meme, p. 14, ligne 12.

6. Le meme, p. 28.

7. Ibn Hanbal, Musnad (1re éd.) VI, 405. Elle s'appelait Umm Waraca.

8. Ibn kathir, op. cit., p. 8-9.

9. Manazir Ahsan Gilani a pensé que le peu d'attention portée sur ces deux versets de la fin du chapitre 9 provient du fait que le prophète les employait comme moyen d'exorcisme légitime (voir ces versets dans le commentaire d'Ibn Kathiret autres). Tout comme les chapitres 113 et 114 n'axistaient pas dans les copies de certains Compagnons du Prophète, pour le meme motif que celui-là.

10. Ibn Kathir,op. cit., p10.

11. Ibn Sa`d, III/1, p 212; as-Suyouti, al-Itcan` p.430; Ibn Abi Daoud, Kitab al-masahif, p,10.

12. As-Suyouti,al-Itcan, I, 74 (citant le Muwatta'd'Ibn Wahb).

13. Le meme, I, 73.

14. Ibid.

15. Cf. Le célèbre récit selon lequel, lors de son califat, Omar disait:```Si je ne craignais pas l'accusation d'avoir ajouté quoi que ce soit au Coran. J'y aurais écrit le verset sur la lapidation des adultères.```(al-Bokhari, 86/31; Ibn Hicham, p. 1014-1015).

16. Ibn Kathir, Dhail at-tafsir, p. 14.

17. Ibid.

18. Ordinairement, rab'a signifie : coffre ; donc le coffre par excellence, renfermant le Saint Coran, (comme l'Arche de l'alliance chez les Israelites). Voir Ibn Kathir, Dhail at-tafsir, p. 14.

19. Ibid.

20. Le meme, p. 6, 11.

21. Le meme, p. 14.

22. Ibn Abi Daoud, Kitab al-masahif,p. 34.

23. Pour la conquete de l'Andalousie au temps du calife Othman, voir at-Tabari, Ta'rikh, I/2817 ;al-Baladhuri, futouh al-buldan, p. 408.

24. Ibn Kathir, Dhail at-tafsir, p. 10.

25. Abou Chama est formel :``Le but était que ne fut transcrit sauf ce qui avait été rédigé en présence du prophète ; la seule mémoire ne suffisant pas.``(Itcan de Suyouti, 73). Cf. aussi Kitab al-masahif d'Ibn Abi Daoud, p. 24.